

AMBROISIE, FLEURS DU MAL



Origine

Lieu de naissance : Amérique du Nord.
Elle a été vue pour la première fois dans la région dans le canton de Beaujeu en 1863.

Aspect

Peut être confondue avec d'autres armoises dont elle diffère par :

- ses feuilles de la même couleur verte sur les deux faces :
- sa tige poilue et non lisse
- l'absence d'odeur



Jeunes pieds



En pousse



En fleurs

Taille

En milieu favorable elle mesure 90 cm mais elle peut dépasser 1,50 m.

Lieu de séjour

Elle s'installe particulièrement là où rien ne pousse, par exemple :

- au bord des chemins, où tombent ses graines transportées clandestinement par le trafic routier.
- sur les terrains fraîchement remués pour construire maisons, routes ou autoroutes.
- dans les champs, débarrassés de leur récolte.
- dans certaines cultures : colza, tournesol, céréales.

Reproduction

Chaque pied de cette plante annuelle produit environ 3.000 graines qui ont une possibilité de dormance d'au moins 40 ans !

Nuisances

Elle provoque des allergies en fin d'été par diffusion de son pollen (2,5 milliards de grains par plant ...) déclenchant rhinites allergiques, conjonctivite et des symptômes respiratoires de gravité variable (trachéite, toux irritative, asthme). Les grains de pollen peuvent être emportés par le vent à plus de 65 km de leur lieu de production.

Ce coryza est plus difficile à traiter que le rhume des foins. La qualité de la vie peut être

très affectée (activités courantes réduites, absentéisme scolaire ou professionnel, troubles du sommeil ...). La vigilance est notablement altérée, indépendamment de la sévérité des autres symptômes. La plupart des performances cognitives sont perturbées ou ralenties (mémoire et coordination psychomotrice surtout, et, dans une moindre mesure, raisonnement, calcul et aptitude à réaliser simultanément deux tâches). Survenant en automne il y a risque de surinfection : sinusites purulentes ou otites.

L'urticaire ou l'eczéma, rares chez l'homme, sont presque systématiques chez le chien allergique à l'ambrosie.

La maladie se développe en Rhône-Alpes, où elle est devenue un réel problème de santé publique. Son coût a été évalué en 2007 à 60.000.000 € (médicaments, arrêts de travail, hospitalisations).



En graines



Epanouie



Envahissant un champ de tournesol

Moyens de défense

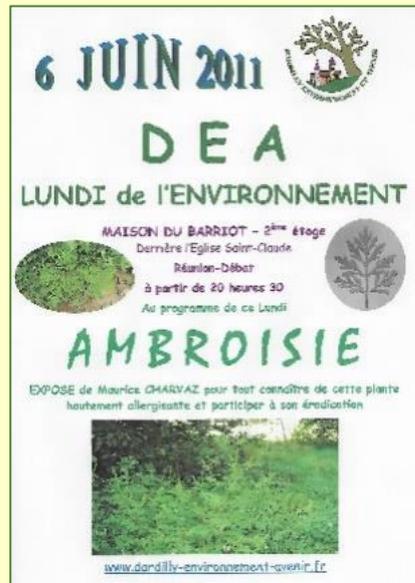
- **Lutte préventive** : empêcher l'apparition de la plante par un couvert végétal tel que le paillage. En agriculture, pratique du faux semis, avec intervention chimique ou thermique.

- **Lutte curative** : éliminer l'ambrosie en phase de croissance, avant la floraison. Arrachage manuel avec ou sans gants, sur surfaces limitées, pratiqué par les particuliers comme par des collectivités.

Méthode radicale si elle est réalisée au bon moment. La plante, laissée sur place disparaîtra naturellement.

- **Destruction** par fauchage, arrachage mécanique ou contrôle chimique, davantage utilisé en grandes surfaces. Est efficace si réalisée avant floraison (pollens) et grenaison (réensemencement).

ACTIONS et INFORMATIONS de DEA



Le stand sur l'ambrosie a attiré bien des curiosités. Photo Pascale Géhin

appréciée de tous. Un peu plus bas, le stand « ambrosie » présentait, en partenariat avec l'Ucil (Union des comités d'intérêt locaux), les caractéristiques et moyens de combattre cette herbe redoutable qui envahit les prairies et terrains. La taille doit avoir lieu deux à trois fois avant fin septembre. ■ Renseignements : www.ambrosie.info





La chasse à l'ambroisie est ouverte dans les Monts d'Or

Dans le cadre des actions de lutte contre l'ambroisie, le Réseau associatif Charte Monts d'Or a organisé une journée de chasse à l'ambroisie le samedi 14 juin 2014. Cette journée a été organisée en collaboration avec les communes de la région Monts d'Or.

Outre les bénévoles de la région, de nombreux chasseurs ont participé à cette journée. Les chasseurs ont été accompagnés par des bénévoles du Réseau associatif Charte Monts d'Or.



Le long des routes, les bénévoles pour l'ambroisie.

Danger pour l'homme, l'animal et la biodiversité

L'ambroisie est une plante à croissance rapide qui se trouve dans les zones perturbées. Elle est très invasive et peut causer de graves dommages à l'homme, à l'animal et à la biodiversité.

Bernard Coquet : « Il y a urgence à agir »

Bernard Coquet, président du Réseau associatif Charte Monts d'Or, a souligné l'urgence d'agir contre l'ambroisie. Il a appelé les citoyens à participer à la lutte contre cette plante invasive.

On s'en rend compte dans les zones perturbées. Cette plante est très invasive et peut causer de graves dommages à l'homme, à l'animal et à la biodiversité.

RENDEZ-VOUS Samedi
HALTE ambroisie à 14h30
Stoppons la prolifération dans nos communes!
 Réseau associatif Charte Monts d'Or
www.chartemontsdor.fr



Adhérents DEA Michel Gaucher, Christiane Gaucher et Paul Vincent



REGLEMENTATIONS

L'alerte lancée par DEA en 1996 n'avait aucune base réglementaire, elle était uniquement fondée sur une information venant de scientifiques ayant fait le lien entre une plante invasive, nouvelle dans la région, et la nocivité connue de son pollen.

Le RNSA (Réseau National de Surveillance Aéropollinique), créé en 1996 ne disposait pas à ses débuts de capteurs spécialisés ambroisie et le suivi des pollens de cette plante a nécessité la mise en place de capteurs spécifiques dans les régions particulièrement infestées. Depuis, le RNSA surveille et informe sur le contenu pollinique de l'air sur tout le territoire français. Ce suivi permet d'alerter les personnes sensibles et le corps médical de façon précise et de connaître en particulier l'avancée et l'importance de l'exposition au pollen d'ambroisie.

En juillet 2000 l'Arrêté préfectoral n° 3261 prescrit la destruction obligatoire de l'ambroisie sous peine de poursuites et de sanctions (qui ne seront jamais appliquées).

A partir de 2005, devant l'ampleur du problème ambroisie porté en particulier par des associations, le Grand Lyon, le Département et des Communes comme Dardilly entreprennent des actions pour sensibiliser le public et contenir l'expansion de la plante.

En juillet 2011 un observatoire interministériel est créé sous l'égide des ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie et de la Santé pour coordonner la lutte contre l'ambroisie. Depuis 2017 cet Observatoire des ambrosies est piloté par FREDOM France.

Depuis 2012 une Journée internationale de l'ambroisie a lieu tous les premiers samedis de l'été.

En janvier 2016 la Loi de modernisation du système de santé français introduit la lutte contre l'ambroisie dans le Code de santé publique.

En août 2018 une instruction interministérielle fait obligation de lutter contre l'ambroisie en encourageant à élaborer des plans d'actions départementaux.

En 2019 tous les Arrêtés préfectoraux ont été renouvelés sur cette base.

Enfin chacun peut se renseigner ou signaler une zone infestée, soit auprès de sa mairie, soit par internet <http://www.signalement-ambroisie.fr/>, soit par mail contact@signalement-ambroisie.fr soit en appelant le numéro national 0 972 376 888. Votre signalement sera communiqué à la mairie concernée qui engagera les actions nécessaires à l'élimination des plants.

Michel GAUCHER

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

1 SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site
SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR

2 VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU
PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE

3 IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE
POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE

